Bourses nationales
Bourses départementales

DÉPARTEMENT DE L'EURE

académie de Rouen
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les services de la vie étudiante
CROUS
Rouen
Haute-Normandie

MODE D'EMPLOI POUR LES COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS

Les bourses départementales sont destinées à aider les familles à payer les frais de scolarités de leurs enfants et favoriser ainsi leur réussite scolaire en complément des dispositifs financés par l'État comme l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de collège, les bourses de lycée ou les aides financières pour l'enseignement supérieur.
Pour pouvoir bénéficier de ces dispositifs (hormis l'allocation de rentrée scolaire), il est impératif de respecter les dates de dépôt de dossier, qui diffèrent selon le niveau d'études.

BOURSES NATIONALES

COLLÉGIENS

Retrait du dossier
Quand Dès la rentrée scolaire
Où Au collège

Dépôt du dossier complet
Quand Avant la fin du mois de septembre *(date qui sera confirmée à la rentrée par le collège)*. Votre dossier ne pourra plus être étudié par le collège passé ce délai.
Où Au collège

Versement La bourse nationale de collège est versée en trois fois.

LYCÉENS

ATTENTION !
Démarche à faire avant de quitter le collège

En classe de 3e, au retour des vacances d'hiver, vous devez avoir déposé votre demande pour la prochaine année scolaire sans attendre le résultat de l'orientation de votre enfant.

Une fois accordée, la bourse est reconduite automatiquement jusqu'à la fin de la scolarité de votre enfant au lycée sauf si votre enfant redouble, se réoriente ou dans certains cas particuliers.

Versement La bourse Nationale de lycée est versée en trois fois. Au montant du nombre de parts de bourses accordées peuvent s'ajouter éventuellement des primes en fonction de la classe et de la formation suivies.

ÉTUDIANTS

ATTENTION !
Démarche à faire avant de quitter le lycée

En classe de terminale vous devez constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) auprès du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)
Comment Saisir votre demande sur www.crous-rouen.fr
Quand Du 15 janvier au 30 avril

Demande à renouveler chaque année

Notez bien : le CROUS est votre unique interlocuteur, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie

AUTRES AIDES FINANCIÈRES GÉRÉES PAR LE CROUS

> **Le FNAU** (Fonds National d'Aide d'Urgence), plus d'info sur : www.crous-rouen.fr/social/contact

> **L'aide au mérite**, plus d'info sur : www.crous-rouen.fr/aides-financieres/autres-aides

Pour bénéficier de la bourse départementale, vous devez avoir déposé une demande de bourse nationale

BOURSES DÉPARTEMENTALES

COLLÉGIENS

Retrait du dossier
Quand Dès la rentrée scolaire
Où Au collège

Dépôt du dossier complet
Quand : Avant le 31 octobre
Où Au collège

Versement Le montant de la bourse départementale est versé en une seule fois, directement à la famille. Cependant, s'il existe un impayé de restauration, le versement du montant de l'impayé sera effectué au collège et le solde sur votre compte.

LYCÉENS/ ÉTUDIANTS

Retrait du dossier
Quand Dès la rentrée scolaire
Où *Si vous avez bénéficié d'une bourse cette année*, le formulaire vous a été envoyé à votre domicile.
Si un de vos enfants est collégien, vous avez déjà retiré un formulaire auprès du collège

Autres lieux de retrait : mairie, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Conseil général de l'Eure, UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale), MDS (Maison Départementale des Solidarités), Maisons du Département

Le formulaire peut aussi être téléchargé sur le site internet du Conseil général www.eureenligne.fr, rubrique «boîte à formulaires», thème «éducation».

Dépôt du dossier
Quand Avant le 31 octobre
Où *Si un de vos enfants est collégien,* le dossier doit être impérativement déposé au collège.

Si vous n'avez pas d'enfant au collège, le dossier doit être déposé au Conseil général, à la mairie, ou au CCAS.

Versement Le montant de la bourse départementale est versé en une seule fois sur votre compte.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS

Vous désirez étudier ou faire un stage à l'étranger ? Faites une demande de bourse internationale Aristide Briand *(soumise à certaines conditions d'attributions).*
Retrait du dossier
Où Au Conseil général de l'Eure, auprès du service des bourses scolaires départementales ou de votre mairie.
Le formulaire peut aussi être téléchargé sur le site internet du Conseil général de l'Eure www.eureenligne.fr, rubrique «boîte à formulaires», thème «éducation».
Quand Dès la rentrée scolaire
Dépôt du dossier
Où Au Conseil général de l'Eure
Quand Avant le 1er mars de l'année scolaire en cours

Le Département de l'Eure, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Haute-Normandie vous accompagnent financièrement dans la scolarité de vos enfants !

CONTACTS

BOURSES DÉPARTEMENTALES

Conseil général de l'Eure
Direction de l'Education, de la Jeunesse et du Sport
Service des bourses scolaires départementales
Hôtel du Département
Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux cedex
Tél. 02 32 31 50 26 Fax 02 32 39 91 69
www.eureenligne .fr / rubrique «boîte à formulaires», thème «éducation»

BOURSES NATIONALES

Pour toute demande d'informations,
veuillez contacter l'établissement scolaire public
ou privé sous contrat où est ou sera scolarisé
votre enfant.

Pour en savoir plus

> **Enseignement du second degré**
www.education.gouv.fr / rubriques «collèges» ou «lycées»
ou www.ia27.ac-rouen.fr / rubrique «vie de l'élève»

> **Enseignement supérieur**
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
ou http://www.crous-rouen.fr / rubrique «aides financières»

> **CROUS Rouen / Haute-Normandie**
3 rue d'Herbouville
76042 Rouen cedex 1
Standard 02 32 08 50 00
Fax 02 32 08 50 01 ou Fax 02 32 08 50 05

La direction de la Vie Etudiante vous accueille sans interruption :
Du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 17 h 00 et le vendredi, de 9 h 00 à 16 h 30.

> bourses@crous-rouen.fr
> logement@crous-rouen.fr